

proposées comme vues du gouvernement canadien. Un mémoire comprenant un exposé de ces vues se trouve présentement à l'étude, au gouvernement.

D. Ce à quoi je songeais, c'est que l'avenir politique de ces parties d'Allemagne dépend tellement de l'organisation économique de la vallée de la Ruhr, que je voulais savoir si nous avions quelques vues à formuler sur les mesures à prendre pour en arriver à réorganiser la Ruhr. A mon sens, c'est sur ce rétablissement que repose, en grande partie, l'avenir politique de certaines régions de l'Allemagne, peut-être même de tout l'Ouest de l'Allemagne — R. Eh! bien, je crois que notre premier exposé nous a donné quelque indication de l'importance que nous accordons au rétablissement économique de l'Allemagne, surtout dans la vallée de la Ruhr. Je crois pouvoir affirmer que le gouvernement — quoique je ne sois pas en droit de parler au nom du gouvernement — se rend pleinement compte du danger de redonner à la Ruhr son ancien régime parlementaire allemand.

D. C'est bien là ce que je voulais savoir. — R. Il est difficile de formuler une vue officielle, vu que le plan conçu pour permettre aux pays étrangers de participer au règlement de la situation allemande est maintenant mis au rancart, par suite de l'impossibilité de réunir la zone russe et les autres zones sous un genre d'organisation quelconque.

Les arrangements en cours maintenant sont plus ou moins des mesures d'urgence, et le Canada n'a pas demandé à y participer officiellement. Ces arrangements de circonstance sont étroitement reliés au Plan de Rétablissement européen, et à bien d'autres choses encore. Tout ce que le gouvernement a fait jusqu'ici, a été de laisser savoir aux gouvernements des États-Unis, de la France et de Benelux, par la voie de nos représentants à l'étranger, que nous nous intéressons aux problèmes discutés parmi eux. Je ne me sens pas libre d'en dire plus long pour le moment.

D. Nous nous tenons au courant, je le suppose, et nous avons quelqu'un de posté aux renseignements? — R. Oui, nous sommes renseignés par Londres et Berlin sur les discussions en cours.

D. Jusqu'ici, nous n'avons pas formulé de vues? — R. Jusqu'ici, nous n'avons pas formulé de vues officielles.

M. Jaques:

D. J'ai deux questions à poser. Le plan Morgenthau, ou ce qui s'appelait le plan Morgenthau, a-t-il été abandonné? — R. Je ne pense pas qu'aucun de ces gouvernements, y compris les États-Unis, s'attende à ce que le plan Morgenthau soit mis à exécution en Allemagne. C'est là le plan selon lequel l'Allemagne deviendrait un État pastoral dénué de grandes industries.

D. J'ai lu, l'autre jour, une déclaration à l'effet que les États-Unis, en ce qui concerne le prêt de rétablissement à la Grande-Bretagne, demeurerait à l'écart et n'aideraient pas — soit dit en termes généraux, — de leur appui financier, à la socialisation des industries. Si c'est là la théorie américaine sur l'aide au Royaume-Uni, nos voisins feraient-ils une exception pour l'Allemagne? — R. Eh! bien, je n'en sais rien. C'est là une question qui relève de la haute politique. Vous songez probablement à la déclaration de M. Hoffman, l'autre jour, à l'effet que le premier devoir de l'Association de Coopération économique, qui s'occupe de l'administration du Plan de Rétablissement européen, serait de juger si le geste posé contribue au rétablissement du pays qui reçoit de l'aide. Je crois que l'orateur poursuivit sa déclaration devant le Comité du Congrès, en citant l'exemple hypothétique suivant que je relève ici: à supposer qu'on demande certains outillages ou matériaux pour la nationalisation de l'industrie de l'acier en Grande-Bretagne, il serait alors possible à l'administrateur de dire que cela n'aiderait guère au rétablissement, car la nationalisation, en Angleterre, dans le